



BRP ANNONCE LES CONDITIONS D'UNE IMPORTANTE OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DE 250 000 000 \$

Mars 30, 2022

Valcourt, Québec, le 30 mars 2022 – BRP inc. (TSX : DOO; NASDAQ : DOOO) a annoncé aujourd'hui les conditions de son importante offre publique de rachat précédemment annoncée (l'« **offre** ») aux termes de laquelle BRP prévoit offrir de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 250 millions de dollars de ses actions à droit de vote subalterne (les « **actions** »). Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

L'offre sera réalisée au moyen d'une « procédure d'adjudication à la hollandaise modifiée ». Les porteurs d'actions et d'actions à droit de vote multiple qui souhaitent déposer leurs actions en réponse à l'offre pourront le faire en faisant (i) un dépôt aux enchères visant un certain nombre d'actions à un prix d'au moins 103,00 \$ et d'au plus 123,00 \$ l'action par tranche de 0,25 \$ par action (un « dépôt aux enchères »); ou (ii) un dépôt au prix de rachat dans le cadre duquel ils ne mentionnent pas de prix par action, mais s'engagent plutôt à faire racheter un certain nombre d'actions au prix de rachat qui sera établi dans le cadre des dépôts aux enchères. Les actionnaires qui déposent valablement des actions ou des actions à droit de vote multiple sans indiquer la méthode selon laquelle ils veulent déposer ces actions seront réputés avoir effectué un dépôt au prix de rachat. L'offre ne donne pas aux actionnaires la possibilité de déposer leurs actions par voie de dépôts proportionnels. Toutes les actions rachetées par la Société aux termes de l'offre seront annulées.

Le prix de rachat qui sera payé par BRP pour chaque action valablement déposée sera établi à l'expiration de l'offre en fonction du nombre d'actions valablement déposées aux termes des dépôts aux enchères et des dépôts au prix de rachat et des prix indiqués par les actionnaires qui font des dépôts aux enchères. Par conséquent, les actionnaires de BRP qui déposent leurs actions fixeront le prix de rachat dans le cadre de l'offre. Le prix de rachat sera le prix le plus bas (qui ne peut être supérieur à 123,00 \$ par action ni inférieur à 103,00 \$ par action) qui permet à BRP de racheter des actions jusqu'à concurrence du montant maximal disponible pour les dépôts aux enchères et les dépôts au prix de rachat, établi conformément aux conditions de l'offre. Les actions déposées à un prix de rachat égal ou inférieur au prix de rachat définitif établi par BRP seront rachetées à ce prix de rachat. Les actions qui ne feront pas l'objet d'une prise de livraison en réponse à l'offre, y compris les actions déposées aux termes des dépôts aux enchères à des prix supérieurs au prix de rachat, seront restituées aux actionnaires.

Si le prix de rachat global des actions valablement déposées aux termes des dépôts aux enchères et des dépôts au prix de rachat est supérieur au montant disponible pour les dépôts aux enchères et les dépôts au prix de rachat, BRP rachètera les actions des porteurs d'actions qui ont fait des dépôts au prix de rachat ou ont déposé leurs actions à un prix de rachat égal ou inférieur au prix de rachat définitif déterminé par BRP, sur une base proportionnelle; toutefois, les porteurs de lots irréguliers (les porteurs de moins de 100 actions) ne seront pas assujettis à la réduction proportionnelle.

BRP prévoit envoyer par la poste l'offre de rachat, la note d'information relative à l'offre de rachat, la lettre d'envoi, l'avis de livraison garantie et les documents connexes (les « **documents relatifs à l'offre** ») qui renferment les modalités et conditions de l'offre, les instructions de dépôt des actions et des actions à droit de vote multiple, et les facteurs dont ont tenu compte BRP, son comité spécial et son conseil d'administration pour décider d'approuver l'offre, entre autres, dans un délai d'environ une semaine. Les documents relatifs à l'offre seront déposés auprès des autorités en valeurs mobilières compétentes des États-Unis et du Canada et pourront être consultés sans frais sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.com. Les actionnaires sont priés de lire attentivement les documents relatifs à l'offre avant de prendre une décision concernant celle-ci.

L'offre ne sera pas conditionnelle au dépôt d'un nombre minimal d'actions. L'offre sera toutefois assujettie à d'autres conditions, qui sont décrites dans les documents relatifs à l'offre, et BRP se réserve le droit, sous réserve des lois applicables, de retirer, de prolonger ou de modifier l'offre si certains événements se produisent avant le paiement des actions déposées.

Les porteurs d'actions à droit de vote multiple auront le droit de participer à l'offre. Les actions à droit de vote multiple qui feront l'objet d'une prise de livraison par BRP seront converties en actions à raison de une pour une, immédiatement avant la prise de livraison. Beaudier Inc. (« **Beaudier** ») et 4338618 Canada Inc. (« **4338618** ») et, collectivement avec Beaudier, le « **groupe Beaudier** »), qui détiennent collectivement environ 27,6 % des actions et des actions à droit de vote multiple émises et en circulation de BRP, ont informé la Société de leur intention de déposer des actions à droit de vote multiple dont le prix et le nombre seront déterminés avant l'expiration de l'offre, en vue de maintenir, selon leur évaluation et en supposant que l'offre soit réalisée avec succès, leur participation proportionnelle dans BRP.

Le conseil d'administration de BRP a approuvé la présentation de l'offre ainsi que le prix de rachat des actions, sur la recommandation de son comité spécial. Toutefois, BRP, son comité spécial, son conseil d'administration, le courtier-gérant ou le dépositaire n'ont pas recommandé aux actionnaires de déposer ou d'éviter de déposer leurs actions en réponse à l'offre. Les actionnaires sont instamment priés d'évaluer soigneusement l'information contenue dans l'offre, de consulter leurs propres conseillers financiers, conseillers juridiques, conseillers en placement et conseillers fiscaux et de prendre leurs propres décisions relativement au dépôt des actions ou des actions à droit de vote multiple en réponse à l'offre et, le cas échéant, relativement au nombre de ces actions et au prix de ces actions à déposer.

L'offre dont il est question dans le présent communiqué n'a pas encore été lancée. Le présent communiqué n'est publié qu'à titre informatif et ne constitue pas une offre d'achat ni la sollicitation d'une offre de vente des actions de BRP. La sollicitation et l'offre de rachat des actions ne seront faites qu'aux termes des documents relatifs à l'offre qui seront déposés auprès des autorités en valeurs mobilières compétentes du Canada et des États-Unis. L'offre sera facultative pour tous les actionnaires, qui seront libres de choisir d'y participer ou non, de choisir le nombre d'actions ou d'actions à droit de vote multiple qu'ils veulent déposer et, dans le cas de dépôts aux enchères, de choisir la fourchette de prix auxquels ils veulent déposer ces actions. Les actionnaires qui ne déposent pas d'actions (ou dont les actions ne sont pas rachetées dans le cadre de l'offre) verront leur participation proportionnelle dans BRP augmenter, dans la mesure où des actions sont rachetées dans le cadre de l'offre.

BRP a retenu les services de RBC Marchés des Capitaux, en qualité de conseiller financier et de courtier-gérant dans le cadre de l'offre et de Services

aux investisseurs Computershare inc. (« **Computershare** »), en qualité de dépositaire. Les questions ou demandes d'information peuvent être adressées à Computershare, en qualité de dépositaire de l'offre, au 1 800 564-6253 (sans frais en Amérique du Nord) ou au 1 514 982-7555 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou à RBC Marchés des Capitaux, en qualité de courtier-gérant dans le cadre de l'offre au 1 855 214-1269 (sans frais).

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué, y compris les déclarations concernant les conditions de l'offre, la valeur maximale en dollars des actions que BRP est susceptible de racheter aux termes de l'offre, le moment prévu du lancement et de la réalisation de l'offre, la fourchette de prix auxquels BRP rachètera des actions aux termes de l'offre et l'intention du groupe Beaudier de participer à l'offre, ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques constituent des « déclarations prospectives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les déclarations prospectives se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « prévoir », « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « tendances », « indications », « croire », « être d'avis », « estimer », « perspectives », « prévisions », « projets », « probable », « potentiel » ou « éventuel », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables. De par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que particulières. BRP met le lecteur en garde contre le fait que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient présumées raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Ces déclarations prospectives ne constituent pas des garanties du rendement futur et comportent des risques, des incertitudes et d'autres éléments, connus ou non, qui pourraient faire en sorte que les résultats ou le rendement réels de BRP ou du secteur des sports motorisés ou du secteur marin diffèrent considérablement des perspectives ou des résultats ou du rendement futurs sous-entendus par ces déclarations. De plus amples détails et descriptions de ces facteurs et d'autres facteurs sont communiqués dans l'offre et dans la notice annuelle de BRP datée du 25 mars 2022.

À propos de BRP

Nous sommes un chef de file mondial dans l'industrie des véhicules de sports motorisés, des systèmes de propulsion et des bateaux; notre succès repose sur 80 ans d'ingéniosité et sur une attention particulière portée à notre clientèle. Notre gamme de produits de pointe et distinctive comprend les motoneiges *Ski-Doo* et *Lynx*, les motomarines *Sea-Doo*, les véhicules hors route et sur route *Can-Am*, les bateaux *Alumacraft*, *Manitou* et *Quintrex*, les systèmes de propulsion marine *Rotax* de même que les moteurs *Rotax* pour karts et avions de loisir. Nous complétons nos gammes de produits avec des pièces, des accessoires et vêtements afin d'améliorer pleinement l'expérience de conduite. Avec des ventes annuelles de 7,6 milliards de dollars canadiens provenant de plus de 120 pays, notre main-d'œuvre mondiale compte près de 20 000 personnes ingénieuses et motivées.

www.brp.com
[@BRPnouvelles](https://twitter.com/BRPnouvelles)

Ski-Doo, *Lynx*, *Sea-Doo*, *Can-Am*, *Rotax*, *Alumacraft*, *Manitou*, *Quintrex*, *Stacer*, *Savage*, et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

-30-

Demande média :

Biliana Necheva

Relations avec les médias

media@brp.com

Relations avec les investisseurs :

Philippe Deschênes

Relations investisseurs

Tél. : 450 532-6462

philippe.deschenes@brp.com